RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3M BAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 55, rue des Ecrivains
69480 ANSE
910 872 464 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois juin,
A dix-huit heures,

Monsieur Sabahudin MEMISEVIC,
demeurant à [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la Société 3M BAT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 55, rue des Ecrivains, 69480 ANSE au [redacted] à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 – Siège social

"Le siège social de la société est fixé : **17, route de Villefranche 69380 CHAZAY D'AZERGUES**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

MS

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Sabahudin MEMISEVIC

